« Nous attendons maintenant des actions cronrètes » - Courrier au Président de la République

9 juillet 2018

Paris, le 9 juillet 2018

Monsieur le Président de la République,

Suite à notre courrier du 5 mai 2018 concernant la visite de Benyamin Netanyahou à Paris, vous nous avez fait parvenir, par l'intermédiaire de votre Chef de Cabinet M. François-Xavier Lauch, une réponse (voir ici page 1 et page 2) qui nous a interpellés sur plusieurs points.

Nous saluons les condamnations exprimées auprès de M. Netanyahou et votre « dialogue franc ».

Néanmoins, si le courrier exprime votre « attachement à la sécurité d'Israël », il omet de mentionner la mort délibérée de plus de 100 civils palestiniens à Gaza - qui eux aussi ont droit à la sécurité -, se contentant d'une « condamnation de toute forme de violence à l'égard des civils ».

Il condamne également « toute forme d'incitation à la violence ou de choix politiques portés par certains groupes, dont le Hamas », sans mentionner la violence de l'armée israélienne qui, elle, tue, blesse et mutile des civils à Gaza, dont de nombreux enfants, et commet des crimes de guerre en Cisjordanie.

Il nous semble alors important d'insister sur certains faits observés sur le terrain en Palestine :

• A Gaza, entre le 30 mars 2018 et le 12 juin 2018, l'ONU a compté au moins 100 civils palestiniens tués et plus de 14 000 blessés dont la moitié ont été hospitalisés . 3900 blessures par balles ont été dénombrées et les soignants s'accordent pour dire qu'elles sont inhabituelles et d'une extrême gravité.

• De nombreuses organisations internationales ont dénoncé l'usage excessif de la force de l'armée israélienne à Gaza qui a violé ses obligations en droit international humanitaire. Cela a été soulevé par plusieurs députés de la commission des Affaires étrangères à l'occasion de l'audition le 3 juillet 2018 d'un porte-parole de l'armée israélienne , y compris des représentants de la majorité La République en Marche. Ils ont notamment questionné les conditions d'engagement de tir de l'armée et nombre de leurs interrogations sont restées sans réponse, comme l'a souligné la Présidente de la commission.

• Il est mentionné dans le courrier de votre cabinet que les autorités françaises souhaitent « s'engager davantage encore dans le règlement de la crise humanitaire aigüe à Gaza ». Or cette crise est due en premier lieu à l'occupation, au blocus et aux attaques militaires répétées de l'armée israélienne. Sans la

levée du blocus, toute aide humanitaire à la bande de Gaza restera donc inefficace et vaine.

• Le mouvement de protestation à Gaza a été lancé par des personnes de la société civile, se voulant totalement pacifique et populaire, avec comme revendications la levée du blocus de Gaza et le droit au retour des réfugiés palestiniens. Aujourd'hui, le comité de la Marche du Retour se compose de 28 membres qui représentent 22 secteurs de la société (ONG, syndicats, mouvements et partis politiques etc.). Vous trouverez en annexe de ce courrier un document exposant le contexte des manifestations à Gaza (acteurs, revendications, conséquences).

• Ce mouvement s'inscrit dans un contexte plus large d'occupation, de colonisation et d'annexion du territoire palestinien par les autorités israéliennes. Le 4 juillet 2018, celles-ci ont débuté la destruction des infrastructures du village d'Abu Nawar (près de Khan Al Ahmar, également visé) dans le but d'expulser ses habitants. De nombreux manifestants pacifiques ont été frappés et arrêtés avec une extrême violence. Comme l'a souligné le Consulat de France à Jérusalem, ce transfert forcé constitue un crime de guerre et menace fortement la solution à deux Etats puisque l'expulsion des communautés permettra aux autorités israéliennes de relier les colonies de la région (Maale Adumim, Kfar Adumim notamment) à la municipalité de Jérusalem, et ainsi morceler davantage la Cisjordanie.

Ces violations graves du droit, 70 ans après la Nakba, plus de 50 ans après le début de l'occupation et plus de 10 ans après la mise en place du blocus de Gaza, démontrent que c'est bien la partie israélienne qui n'est pas, et n'a jamais cherché à être un réel partenaire pour la paix. Le gouvernement israélien, par ses choix politiques et la violence de l'occupation et la colonisation qu'il impose aux Palestiniens, n'a jamais cessé de violer le droit international.

Face à ces exactions et suite à leurs condamnations par le gouvernement français, nous attendons maintenant des actions concrètes. Les événements récents à Khan Al Ahmar, où des diplomates européens ont été interdits d'accès à une école financée par l'Union européenne, sont le signe que la communauté internationale ne peut plus se contenter de condamnations verbales.

Pour que la France demeure crédible et résolue dans son dialogue avec le gouvernement israélien, elle doit montrer qu'elle est capable de prendre des mesures fortes et concrètes pour défendre les principes et valeurs qu'elle défend.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profonde considération.

Mme Claude Léostic, Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les courriers de la Plateforme >
- Adresse de cet article : https://plateforme-palestine.org/Nous-attendons-maintenant-des-actions-croncretes-Courrier-au-President-de-la